

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 12 juin 2013.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 12 juin 2013 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
 Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Yves Bilodeau (Val-Brillant)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Jean-Guy Chouinard (Repr. Sayabec)
Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Sont absents : M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
 M. Gaëtan Ruest (Amqui)
 Mme Guylaine Boily (Repr. Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
 M. Dominique Robichaud, ing., directeur du service du Génie municipal
 M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement
 M. Serge Malenfant, ing. For., directeur du service de foresterie
 M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie
 Mme Kathéry Couillard, agente de développement culturel

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2013-107 concernant l'ouverture de la séance du 12 juin 2013

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2013-108 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2013

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 8 mai 2013
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service incendie - Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé
6. Participation de la MRC de La Matapédia dans l'actionnariat de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER)
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1 Travaux sylvicoles 2013 sur TPI
 - 7.2 Aires protégées Chics-Chocs et partie centrale Seigneurie du lac Matapédia – Suivi
 - 7.3 Arrosage contre la tordeuse
8. Communication du service d'aménagement
 - 8.1 Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement
 - 8.2 Avis sur 3 règlements d'emprunt de la Ville d'Amqui

- 8.3 Entrée en vigueur et suivi du règlement 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
- 9. *Écoterritoire habité de La Matapédia* (PDDC) - Suivi du dossier
- 10. Communication du service de culture et de communications
 - 10.1 Nominations sur le Comité consultatif en culture et patrimoine
 - 10.2 Lancement du circuit culturel - rappel
- 11. Communication du service de génie
 - 11.1 Téléphonie IP
 - 11.2 Parc régional de Val-d'Irène
 - 11.2.1 Appel d'offres pour l'acquisition des conduits de chaleur – Résultats et adjudication
 - 11.2.2 Appel d'offres pour une chaudière à la biomasse - Résultats et adjudication
 - 11.2.3 Appel d'offres pour l'acquisition d'une dameuse - Résultats et adjudication
 - 11.2.4 Appel d'offres pour la construction d'un garage – Lancement
 - 11.2.5 Offre d'achat pour la dameuse usagée
- 12. Pacte rural - 2^{ème} dépôt de projets 2013 - Octroi des aides financières
- 13. Appui à une demande de places subventionnées en garderie auprès du ministère de la Famille
- 14. États financiers consolidés MRC de La Matapédia – Dépôt
- 15. Production d'énergie avec un réseau de chaleur alimenté à la biomasse forestière
 - 15.1 Compétences des municipalités - Clarification de la nouvelle interprétation du MAMROT
 - 15.2 Règlement N°2013-07 décrétant un emprunt auprès du *Fonds municipal vert* administré par la Fédération canadienne des municipalités pour le projet collectif de chaufferies à la biomasse forestière sur le territoire de la MRC de La Matapédia – Adoption
- 16. Développement éolien
 - 16.1 Participation de la MRC de La Matapédia dans le parc éolien du Lac-Alfred
 - 16.2 Règlement N°2013-08 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour l'acquisition d'une part indivise pouvant aller jusqu'à 10 % du parc éolien du Lac-Alfred ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit
 - 16.3 Règlement N°2013-09 décrétant une dépense et un emprunt de 74 000 000 \$ pour financer l'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise de 10 % du parc éolien du lac-Alfred
- 17. Nomination sur le comité administratif (remplacement de M. Donald Malenfant)
- 18. Correspondance
- 19. Période de questions de l'assistance
- 20. Autres sujets :
 - 20.1 Prochaine séance du Conseil – Rencontre de travail du mercredi 26 juin 2013 et séance ordinaire du 14 août 2013
 - 20.2 Proposition de division des circonscriptions électorales de la Commission scolaire des Monts-et-Marées
- 21. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2013

Résolution CM 2013-109 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2013

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2013 tel que déposé au Conseil.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Des commissaires expliquent que la nouvelle proposition de divisions des circonscriptions électorales de la Commission scolaire des Monts-et-Marées désavantage le territoire de la MRC de La Matapédia sur le plan de la représentativité politique et demandent un appui de la MRC dans ce dossier.

5. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE - ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ

Résolution CM 2013-110 concernant l'adoption du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'adopter le projet du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et de le soumettre au Ministre de la Sécurité publique.

Adoptée.

6. PARTICIPATION DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA DANS L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP (SEMER)

Résolution CM 2013-111 concernant un accord de principe de la MRC de La Matapédia pour une participation de 3% dans la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER)

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. donne son accord de principe à une participation de 3% dans la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER);
2. demande à la SEMER de déposer à la MRC de La Matapédia une convention d'actionnaire pour adoption et signature.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Travaux sylvicoles 2013 sur TPI

Résolution CM 2013-112 concernant la reconduction du Programme de mise en valeur des Ressources du milieu forestier pour la saison 2013 ou le programme de substitution à celui-ci et l'entente à convenir avec la CRÉ/MRN

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. de mandater, s'il y a lieu, le directeur général et le directeur du service de foresterie afin de former s'il y a lieu un comité de sélection des projets selon les directives du programme;
2. d'autoriser la préfète à signer tous les documents requis avec la CRÉ et/ou le MRN afin de permettre la mise en application de ce programme;
3. de dédier directement aux travaux sylvicoles sur TPI pour la saison 2013 une enveloppe maximale de 400 000 \$ (si le programme le permet) ou de transmettre une recommandation à cet effet au comité de sélection des projets;
4. d'autoriser l'ingénieur forestier de la MRC à déposer, si requis, une demande de financement à cet effet;
5. de demander à la CRÉ, si la direction de la MRC le juge à propos, que lui soit déléguée pour la saison 2013 la gestion dudit programme.

Adoptée.

Résolution CM 2013-113 concernant la reconduction du Programme de mise en valeur des Ressources du Milieu forestier pour la saison 2013 ou le programme de substitution à celui-ci et les ententes à convenir avec les intervenants et ou les promoteurs

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Yves Bilodeau, il est résolu :

1. De tenter de maintenir pour 2013 l'enveloppe budgétaire consentie historiquement sur les TPI (500 417 \$) en sollicitant le Programme –Volet II ou son substitut pour une somme maximale de 400 000 \$ et en autorisant une participation financière maximale du fonds TPI de 160 417\$;
2. D'autoriser la préfète à signer tous les documents, protocoles ou ententes à convenir avec les promoteurs et ou intervenants afin de livrer le programme sur le territoire de La Matapédia;
3. De maintenir le partage des budgets entre les intervenants pour la saison 2013 selon l'historique et en s'assurant prioritairement que les travaux de préparation de terrain et de reboisement entrepris et réalisés au printemps 2013 soient payés;
4. D'appliquer les taux pour la réalisation des travaux sylvicoles convenus en région;
5. D'autoriser le responsable de la gestion forestière des TPI à verser aux exécutants des travaux, sur réception des avances de la CRÉ, lesdites sommes et 50% de la contribution du fonds TPI autorisé et ce, conditionnellement à l'émission du permis par la MRC autorisant les intervenants à entreprendre les travaux.

Adoptée.

7.2 Aires protégées Chics-chocs et partie centrale Seigneurie du lac Matapédia – Suivi

Résolution CM 2013-114 concernant l'attribution d'un statut d'aire protégée à la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia

Considérant que la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia fait partie d'un territoire ayant le statut de Parc Régional;

Considérant que l'aménagement forestier sur ce territoire fait l'objet de certaines modalités particulières permettant de limiter les impacts des travaux sylvicoles réalisés;

- Considérant que le Plan de développement durable qui est actuellement en élaboration à la MRC cible également ce territoire et qu'une réflexion de fond est nécessaire afin de définir le ou les usages que les élus souhaitent attribuer à ce territoire;
- Considérant qu'en attente du dépôt de la future politique de forêt de proximité, la MRC de La Matapédia, en collaboration avec les municipalités locales, se sont investies dans l'élaboration d'un projet de forêt de proximité collectif, lequel cible entre autres la partie centrale de la Seigneurie du Lac Matapédia;
- Considérant que la présente période de consultation sur les aires protégées vient à son terme et que la CRÉ devrait soumettre sous peu au MDDEP ses recommandations sur ce dossier;
- Considérant qu'il appartient au MDDEP de statuer sur l'acceptabilité de la proposition déposée par la CRÉ et d'exiger ou non l'ajout de superficies additionnelles en aires protégées sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;
- Considérant que la demande d'appui déposée par le comité de citoyens de la région de Matane visant l'agrandissement de l'aire protégée afin de protéger en entier la chaîne des monts Chics-chocs n'a fait l'objet d'aucune étude sur la possibilité forestière.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. de reporter ultérieurement la prise de décision concernant la vocation que les élus souhaitent attribuer à la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia;
2. que dans l'éventualité où il y aurait ultérieurement obligation d'ajout de superficies en aires protégées décrété par le gouvernement, que la totalité du territoire couvert par les monts Chics-Choc fasse l'objet d'une analyse complète à cet effet.

Adoptée.

7.3 Arrosage contre la tordeuse

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est sous observation constante à travers le Québec. La Société de protection contre les Insectes et les Maladies (SOPFIM) a entrepris en 2012 un programme de lutte contre cet insecte dans différentes régions du Québec. Pour 2013, la SOPFIM prévoit traiter environ 120 000 hectares dans les régions de la Côte Nord et du Saguenay. Le seul produit autorisé contre la TBE au Québec est un produit biologique (Bt). La progression de l'épidémie de TBE est suivie attentivement sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et aucun programme de pulvérisation opérationnel n'est prévu pour 2013.

Cependant, des pulvérisations expérimentales avec de nouveaux produits seront réalisées en 2013 dans le Bas-Saint-Laurent afin de vérifier s'il est possible d'arroser des populations de TBE de très faible densité et d'induire une chute drastique des populations qui persistera pendant plusieurs années. Si une telle approche s'avère possible, les avantages liés à la lutte contre la TBE seront très importants.

La majorité des arrosages auront lieu dans des peuplements en forêt privée et les propriétaires ont été informés à cet effet. Un secteur d'environ 30 hectares est localisé sur les TPI de la municipalité de Sayabec. Deux produits expérimentaux seront utilisés : le Mimic, un analogue de l'hormone juvénile des insectes qui empêche l'insecte de compléter son développement et les phéromones produites par les femelles pour attirer les mâles pour l'accouplement, diminuant les chances pour les mâles de retrouver les femelles. Les arrosages seront réalisés en un seul jour. Pour le Mimic entre le 10 et le 17 juin et pour la phéromone entre le 24 juin et le 2 juillet.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

8.1 Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement

Résolution CM 2013-115 concernant une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement par la municipalité de Lac-au-Saumon

- Considérant que le conseil municipal de Lac-au-Saumon a adressé à la MRC une demande visant la modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin de lui permettre d'abroger le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du berceau de la colonisation acadienne;
- Considérant que l'intérêt historique et culturel pour ce secteur remonte à la fin du 19^e siècle avec l'arrivée d'une vingtaine de familles acadiennes s'étant établis sur les lots dans les rangs 3 (rang des Acadiens) et 4 (rang des Pionniers) de Lac-au-Saumon qu'ils défrichent et érigent en ferme;
- Considérant que le SAD reconnaît le Berceau de la colonisation acadienne comme territoire d'intérêt historique et culturel;
- Considérant que les moyens proposés au SAD pour préserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux sont l'entretien des écriteaux existants et un règlement sur les PIIA.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. de reporter la décision visant la modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC demandée par la municipalité de Lac-au-Saumon visant l'abrogation du règlement sur les PIIA dans le secteur du berceau de la colonisation acadienne lors de la révision du schéma d'aménagement;
2. d'obtenir un avis préalable du *Comité consultatif en culture et patrimoine* avant de procéder à toute modification du schéma d'aménagement et de développement concernant ledit règlement sur les PIIA à Lac-au-Saumon.

Adoptée.

8.2 Avis sur 3 règlements d'emprunt de la Ville d'Amqui

Résolution CM 2013-116 concernant un avis sur le règlement d'emprunt 738-13 – Remplacement de conduites

- ATTENDU que la Ville d'Amqui projette le remplacement de conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sous les rues Brochu, Dollard, Lambert, Larouche, Laval, Maisonneuve, Saint-Charles et Sainte-Ursule ;
- ATTENDU que le Conseil de la Ville a adopté le règlement no 738-13 décrétant une dépense et un emprunt de 3 302 942 \$ pour les travaux ;
- ATTENDU que le conseil de la Ville affectera à la réduction de l'emprunt toute subvention pouvant lui être versée dont une subvention du MAMROT estimée à 1 295 760\$;
- ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;
- ATTENDU que le règlement no 738-13 ne contrevient pas aux grandes orientations et aux objectifs spécifiques aux milieux urbains du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par Mm Sophie Champagne, il est résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 738-13 de la Ville d'Amqui.

Adoptée.

Résolution CM 2013-117 concernant un avis sur le règlement d'emprunt 746-13 – Réfection de la salle de spectacle Jean-Cossette

- ATTENDU que la Ville d'Amqui participe financièrement à la réfection de la Salle de spectacle Jean-Cossette de l'école Polyvalente Armand-Saint-Onge d'Amqui ;
- ATTENDU que le Conseil de la Ville a adopté le règlement no 746-13 décrétant une dépense de 242 117\$ pour la participation financière de la Ville au projet, une appropriation de 30 547\$ du solde disponible du règlement 661-08 et un emprunt de 211 570\$;
- ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;
- ATTENDU que le règlement no 746-13 ne contrevient pas aux grandes orientations et aux objectifs spécifiques relatifs aux équipements et services municipaux de nature supra-locale du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 746-13 de la Ville d'Amqui.

Adoptée.

Résolution CM 2013-118 concernant un avis sur le règlement d'emprunt 747-13 – Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts

- ATTENDU que la Ville d'Amqui projette le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans la rue Étienne-Levasseur ;
- ATTENDU que le Conseil de la Ville a adopté le règlement no 747-13 décrétant une dépense de 276 858\$ et un emprunt de 113 951\$ pour les travaux ;
- ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;
- ATTENDU que le règlement no 747-13 ne contrevient pas aux grandes orientations et aux objectifs spécifiques aux milieux urbains du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 747-13 de la Ville d'Amqui.

Adoptée.

8.3 Entrée en vigueur et suivi du règlement 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement et de développement

Résolution CM 2013-119 concernant l'entrée en vigueur et suivi du règlement 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement et de développement

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et règlements d'urbanisme pour donner suite au règlement 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

9. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA (PDDC) - Suivi du dossier

Monsieur Joël Tremblay, coordonnateur du PDDC, dresse un bilan des travaux réalisés et à venir dans le cadre du PDDC, à savoir :

Travaux réalisés depuis la dernière séance du conseil de la MRC (8 mai)

- Mandat à un consultant en communications pour un accompagnement dans la mise en œuvre du plan de communications et conférence téléphonique pour préciser le mandat
- Réception des travaux de M. Bernard Vachon : commentaires sur le concept d'*Écoterritoire habité*, les orientations, objectifs et chantiers de développement durable
- 9 mai : rencontre de validation des chantiers de développement durable par les comités sectoriels élargis
- 15 mai : Rencontre d'information auprès de l'OBVMR
- 16, 17, 23 et 24 mai : rencontres d'élaboration du plan d'action de l'Écoterritoire habité par les comités sectoriels

Travaux à venir au cours des prochaines semaines

- Mai-juin : Mise à jour des chantiers de développement et élaboration et rédaction du plan d'action (en cours)
- Mise à jour du plan de travail et de l'échéancier et mise en œuvre du plan de communications (en cours)
- Planification de rencontres avec les intervenants interpellés dans le plan d'action
- Rencontre de la Commission d'aménagement et de développement : bilan des derniers travaux, ajustements pour les prochaines étapes (plan de travail et échéancier)

10. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

10.1 Nominations sur le Comité consultatif en culture et patrimoine

Résolution CM 2013-120 concernant des nominations sur le comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC de La Matapédia

Considérant que le Comité consultatif en culture et patrimoine est un comité travaillant aux intérêts du développement culturel de la MRC;

Considérant que MM René Pelletier et Justin Bérubé sont intéressés et disponibles pour participer aux réunions du comité;

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'autoriser la nomination de M. René Pelletier sur le Comité consultatif en culture et patrimoine pour le siège Patrimoine;
2. d'autoriser la nomination de M. Justin Bérubé sur le Comité consultatif en culture et patrimoine pour le siège Éducation.

Adoptée.

10.2 Lancement du circuit culturel – rappel

Mme Kathéry Couillard, agente de développement culturel, fait un rappel du lancement sur les circuits culturels de la MRC qui se tiendra le 18 juin à 17h au club de golf le Revermont.

11. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

11.1 Téléphonie IP

Cet item est reporté à la séance d'ajournement du 26 juin.

11.2 Parc régional de Val-d'Irène

11.2.1 Appel d'offres pour l'acquisition des conduits de chaleur – Résultats et adjudication

Résolution CM 2013-121 concernant l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition des conduits de réseau de chaleur – Parc régional de Val-d'Irène

Considérant que le consultant Gestion Conseils PMI a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de 360 mètres de conduits de chaleur auprès de deux fournisseurs (prix avant taxes);

Considérant que le produit proposé par le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme aux documents de soumission et que sa soumission doit être rejetée.

En conséquence, sur une proposition de M. Yves Bilodeau, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'accepter, sous condition de l'approbation du règlement d'emprunt 2013-05 par le MAMROT, la soumission de ISONOR Inc. pour la fourniture de conduits de chaleur pour le chauffage à la biomasse forestière du chalet principal de Val-d'Irène au montant de 39 773,46 \$ incluant les taxes; la commande du produit est aussi conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 2013-05.

Adoptée.

11.2.2 Appel d'offres pour une chaudière à la biomasse - Résultats et adjudication

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement du 26 juin.

11.2.3 Appel d'offres pour l'acquisition d'une dameuse - Résultats et adjudication

Résolution CM 2013-122 concernant l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une dameuse – Parc régional de Val-d'Irène

- Considérant qu'un appel d'offres public a été lancé le 28 mai dernier pour l'acquisition d'une dameuse 2013 neuve ou usagée de marque Prinoth;
- Considérant qu'une seule soumission a été ouverte le 11 juin à 10h00 (prix avant taxes), soit celle de Prinoth Ltée, Granby : 325 000.00 \$;
- Considérant que la soumission déposée est conforme en tout point aux documents de soumission et respecte l'estimation réalisée pour le financement du projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'accepter, sous condition de l'approbation du règlement 2013-04 par le MAMROT, la soumission de Prinoth Ltée pour la fourniture d'une dameuse 2013 usagée au Parc régional de Val-d'Irène au montant de 373 668.75 \$ incluant les taxes; la commande du véhicule est aussi conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 2013-04.

Adoptée.

11.2.4 Appel d'offres pour la construction d'un garage – Lancement

Résolution CM 2013-123 concernant le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'un garage au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'autoriser le lancement d'appel d'offres public pour la construction d'un nouveau garage au Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

11.2.5. Vente de la dameuse usagée

Résolution CM 2013-124 concernant la vente de la dameuse usagée BR 275 du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'autoriser la vente de la dameuse usagée modèle BR 275 du Parc régional de Val-d'Irène, au montant de 30 000 \$, plus les taxes applicables, à la Corporation du Parc régional du Mont-St-Mathieu (MRC des Basques). Cette vente est payable en deux versements dont un en 2013 et l'autre en 2014.

Adoptée.

12. **PACTE RURAL - 2^{ÈME} DÉPÔT DE PROJETS 2013 - OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES**

Résolution CM 2013-125 concernant l'octroi des aides pour le 2^e dépôt de projets 2013 pour le Pacte rural

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu;

- d'approuver les recommandations du comité du pacte rural pour les projets déposés au Pacte rural de la MRC de La Matapédia pour l'octroi d'une aide financière à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	VOLET FINANCEMENT	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE
						PNR
PNR-1316	Ré/Cré/Action de notre lieu central de rassemblement	Comité de développement de Saint-Léon	57 607 \$	10 000 \$	Projet d'intérêt local	10 000 \$
PNR-1317	Monument du soldat disparu	Ville d'Amqui	50 147 \$	8 168 \$	Projet d'intérêt local	8 168 \$
PNR-1318	Amélioration du tronçon matapédien de la Route Verte	Véloroute Desjardins de La Matapédia	307 565 \$	17 000 \$	Projet d'intérêt régional	0 \$
PNR-1319	GéoRallye Terres et Rivières durables de la Matapédia : Phase 1	Organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche	21 409 \$	6 409 \$	Projet d'intérêt régional	6 409 \$
PNR-1320	Aménagement extérieur de l'immeuble « Un chez nous...Pour nous ! »	Office municipal d'habitation d'Amqui	46 125 \$	20 000 \$	Projet d'intérêt régional	0 \$
PNR-1321	Création du parc pour BMX	Maison des jeunes de Val-Brillant	14 000 \$	4 500 \$	Projet d'intérêt local	4 500 \$
PNR-1322	Triathlon d'Amqui	Ville d'Amqui	20 000 \$	5 000 \$	Projet d'intérêt local	5 000 \$
PNR-1323	Équipements Nataqui	Club de natation Nataqui	3 988 \$	800 \$	Projet d'intérêt local	800 \$
PNR-1324	Académie des sports, arts et langues	SODAM	10 000 \$	2 000 \$	Projet d'intérêt local	0 \$
	Total		530 841 \$	73 877 \$		34 877 \$

2. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

13. APPUI À UNE DEMANDE DE PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Résolution CM 2013-126 concernant un appui au CPE L'Enfant joue pour une demande de places subventionnées en garderie auprès du ministère de la Famille

- Considérant que le CPE L'Enfant Joue fait la démarche pour obtenir des places subventionnées auprès du ministère de la Famille;
- Considérant que selon le rapport du Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs de la région du Bas-St-Laurent, il y a un déficit de places dans la MRC de la Matapédia de 40 places.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'appuyer le CPE L'Enfant joue dans ses démarches visant à demander au ministère de la Famille l'octroi de 40 places subventionnées supplémentaires en garderie dans la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

14. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MRC DE LA MATAPÉDIA – DÉPÔT

Monsieur Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au Conseil de la MRC les états financiers consolidés de la MRC au 31 mars 2013.

15. PRODUCTION D'ÉNERGIE AVEC UN RÉSEAU DE CHALEUR ALIMENTÉ À LA BIOMASSE FORESTIÈRE

15.1 Compétences des municipalités - Clarification de la nouvelle interprétation du MAMROT

La MRC de La Matapédia a obtenu une réponse suite à une rencontre au Cabinet du ministre du MAMROT vendredi 31 mai. Dans les jours qui ont suivi cette rencontre, les fonctionnaires des directions concernées, dont celle des affaires juridiques, ont ajusté leur interprétation de la Loi. Une modification législative n'est pas nécessaire, car le MAMROT a clarifié son interprétation en indiquant qu'en vertu de l'article 4, alinéa 3, de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale a compétence dans le domaine de la *production d'énergie*...et, qu'en vertu de l'article 14 de la même Loi, "*toute municipalité locale peut, par règlement, régir l'utilisation de l'énergie qu'elle produit.*" ce qui revient à dire qu'elle peut la produire avec n'importe quoi (réseau de chaleur à la biomasse) et la vendre à qui elle veut (fabrique, école, autres organismes publics, résidences, commerces, etc...).

15.2 Règlement N°2013-07 décrétant un emprunt auprès du Fonds municipal vert administré par la Fédération canadienne des municipalités pour le projet collectif de chaufferies à la biomasse forestière sur le territoire de la MRC de La Matapédia – Adoption

Résolution CM 2013-127 concernant l'adoption du règlement N°2013-07 décrétant un emprunt auprès du Fonds municipal vert administré par la Fédération canadienne des municipalités pour le projet collectif de chaufferies à la biomasse forestière sur le territoire de la MRC de La Matapédia

- ATTENDU que les municipalités de Sayabec, Sainte-Érène, Saint-Léon-le-Grand, d'Albertville et Saint-Vianney ainsi que la MRC de La Matapédia (pour le Parc régional de Val-d'Érène) ont conclu une entente intermunicipale par laquelle la MRC de La Matapédia a été mandatée pour déposer une demande conjointe au nom de l'ensemble des parties pour une aide financière du Fonds municipal Vert de la Fédération canadienne des municipalités pour un projet collectif de six (6) chaufferies à la biomasse forestière pour y raccorder des immeubles municipaux et publics sur leur territoire respectif;
- ATTENDU que la MRC de La Matapédia a reçu la confirmation d'une aide financière du Fonds municipal vert (FMV) pour un prêt pouvant aller jusqu'à 1 562 198 \$ combiné à une subvention pouvant aller jusqu'à 312 439 \$ pour le financement d'une partie des coûts de l'ensemble des six chaufferies projetées;
- ATTENDU que l'entente intermunicipale mentionnée précédemment établit les obligations et responsabilités de l'ensemble des parties quant à la réalisation des chaufferies et à leur financement;
- ATTENDU que la MRC de La Matapédia, en tant que mandataire désigné par l'ensemble des parties est responsable d'effectuer les démarches afin de réclamer le versement de l'aide financière du Fonds municipal vert (FMV), auprès de la Fédération canadienne des municipalités, de distribuer à chacune des parties la subvention obtenue, de contracter le prêt faisant partie de l'aide financière du Fonds municipal vert et de réclamer annuellement des municipalités concernées leurs quotes-parts respectives relatives au remboursement des annuités du prêt contracté auprès de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU que chacune des municipalités, ainsi que la MRC, ont adopté ou doivent adopter un règlement les autorisant à effectuer la dépense et l'emprunt nécessaires à la réalisation et au financement des travaux sur leur territoire respectif;

ATTENDU que la MRC doit adopter un règlement pour l'autoriser à contracter l'emprunt auprès du Fonds municipal vert;

ATTENDU qu'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 8 mai 2013, conformément à l'article 445 du Code municipal.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le règlement N°2013-07 décrétant un emprunt auprès du Fonds municipal vert administré par la Fédération canadienne des municipalités pour le projet collectif de chaufferies à la biomasse forestière sur le territoire de la MRC de La Matapédia soit adopté.

Adoptée.

16. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

16.1 Participation de la MRC de La Matapédia dans le parc éolien du Lac-Alfred

Le comité éolien de la MRC de La Matapédia s'est réuni à plusieurs reprises récemment pour avancer dans les négociations avec EDF EN Canada concernant l'offre de partenariat pour l'acquisition d'une part indivise de parc éolien du Lac-Alfred. Des rencontres ont eu lieu avec des représentants de la MRC de La Mitis qui est également visé par l'offre de partenariat avec EDF EN Canada. Lors d'une rencontre tenue le 12 juin 2013, les représentants de la MRC de La Mitis et d'EDF EN Canada, on convenu des modalités du partenariat. Est ensuite présenté la recommandation du comité éolien. Après discussion, le conseil convient d'accepter la recommandation du comité éolien et de procéder à l'adoption des règlements qui suivent en considérant une participation à proposer.

16.2 Règlement N°2013-08 Fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour l'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit

Résolution CM 2013-128 concernant le règlement N°2013-08 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour l'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu que le règlement numéro 2013-08 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour l'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait d'une municipalité aux délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit, soit adopté.

Adoptée.

16.3 Règlement N°2013-09 décrétant une dépense et un emprunt pour financer l'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise du parc éolien du lac-Alfred

Résolution CM 2013-129 concernant le règlement N°2013-09 décrétant une dépense et un emprunt pour financer l'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise du parc éolien du lac-Alfred

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu que le règlement N°2013-09 décrétant une dépense et un emprunt pour financer l'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred soit adopté.

Adoptée.

17. NOMINATION SUR LE COMITÉ ADMINISTRATIF (REMPLACEMENT DE M. DONALD MALENFANT)

Résolution CM 2013-130 concernant une nomination sur le comité administratif de la MRC

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu de nommer M. Daniel Dumais sur le comité administratif de la MRC en remplacement de M. Donald Malenfant.

Adoptée.

18. CORRESPONDANCE

La correspondance a été transmise aux membres du conseil par Extranet. On accorde une attention particulière à la suivante :

2013-05-29 : M. Antonin Michaud, Alliance 9000

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

20. AUTRES SUJETS :

20.1 Prochaine séance du Conseil – Rencontre de travail du mercredi 26 juin 2013 et séance ordinaire du 14 août 2013

Les prochaines rencontres du Conseil de la MRC sont les suivantes :

- 26 juin 2013, 19h30 : Séance d'ajournement suivi d'une séance de travail;
- 14 août, 19h30 : Séance ordinaire

20.2 Projet de division des circonscriptions électorales de la Commission scolaire des Monts-et-Marée

Le Conseil de la MRC est d'avis que le projet de division des circonscriptions électorales de la Commission scolaire des Monts-et-Marées défavorise de façon importante les intérêts du territoire de la MRC de La Matapédia. Cette proposition favorise un nombre de circonscriptions électorales supérieur sur le territoire de la MRC de Matane que celui de la MRC de La Matapédia.

La MRC recueillera les informations pertinentes afin de prendre position par voie de résolution lors de la séance d'ajournement du 26 juin. Cette résolution sera transmise à la CSMM. On entrevoit aussi une prise de position publique par voie de communiqué. Enfin, une lettre-type sera acheminée aux municipalités locales afin de favoriser l'obtention d'au moins 160 personnes en opposition au projet de division du territoire proposé par la CSMM. Effectivement, si ce nombre d'électeurs est atteint, la CSMM devra tenir une séance publique afin d'entendre les personnes désirant se prononcer sur le projet de division des circonscriptions avant de prendre position définitivement.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2013-131 concernant l'ajournement de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Réginald Duguay, il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 26 juin 2013 à 19h30.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint